



**Syndicat national de l'Éducation Physique
Académie d'Amiens**

Amiens le 13 juin 2019.

Madame la Rectrice, Monsieur le Secrétaire Général,

Cette année, ce sont 221 enseignants d'EPS qui demandent une mutation dans le cadre du mouvement intra académique 2019, soient 16 de plus que l'an passé.

Ces chiffres témoignent clairement des attentes et des espoirs que représente le mouvement intra académique pour de nombreux collègues.

C'est dire si les résultats de la présente FPMA sont particulièrement attendus par la profession que représentent ici les commissaires paritaires du SNEP/FSU.

Comme nous ne manquons jamais de le rappeler en fonction de nos résultats lors des élections professionnelles, sur le terrain nous sommes les interlocuteurs privilégiés de la majorité de nos collègues enseignants d'EPS.

En lien avec vos services, nous renseignons et conseillons celles et ceux qui aspirent à changer d'environnement professionnel, à changer de poste, mais aussi et surtout les plus jeunes qui se retrouvent trop souvent « parachutés » dans notre académie.

Or, la loi de transformation de la Fonction Publique dans l'article 3 prévoit que les CAP ne soient consultées, ni sur les mutations, ni sur les promotions qui sont aujourd'hui leurs principales compétences.

Sans le travail des représentants des personnels, c'est la légitimité de toutes les décisions qui serait remise en cause. L'administration gérerait les affectations et les promotions des agents sans aucun contrôle des personnels et sans aucune garantie du respect des règles équitables et transparentes.

L'article 9 de la loi qui prévoit de « faciliter et accélérer les mouvements de mutation des fonctionnaires de l'Etat », permet ni plus ni moins la suppression de l'avis des CAP en ce qui concerne la mobilité des personnels.

Pour le SNEP-FSU, il n'est pas question de laisser échapper un droit essentiel des agents.

Le contrôle paritaire de cette opération de gestion est le meilleur moyen de garantir à l'Etat de disposer de fonctionnaires sur le territoire, et aux personnels d'être traités dans l'équité.

Comme à leur habitude, les commissaires paritaires du SNEP-FSU abordent cette FPMA avec la volonté d'échanger sereinement avec vous, afin que chacun des membres réunis aujourd'hui puisse s'exprimer dans l'intérêt général, celui des collègues et celui du service public d'Education.

Ce sont les principes qui nous animent afin de faire vivre réellement le paritarisme. C'est pourquoi nous avons les plus vives inquiétudes quant au projet de loi de réforme de la fonction publique, qui réduirait à peau de chagrin le rôle des commissaires paritaires vis-à-vis desquels, et pour reprendre un mot à la mode, le ministre n'a apparemment pas confiance...

Nous souhaitons donc bien évidemment le retrait de ce projet de loi.

Enfin, nous rappelons une fois encore notre revendication d'un retour à un mouvement national à un seul tour. En effet, même si ce mouvement unique a disparu depuis maintenant vingt ans, il se traduisait pour les demandeurs de mutations par une procédure plus simple et rapide et bien moins anxiogène que l'affectation actuelle en plusieurs phases.

Les commissaires paritaires SNEP-FSU